



**Visite au Cameroun de S.E. Sergio MATTARELLA,
Président de la République Italienne**

Mars 2016



**Visit to Cameroon of H.E. Sergio MATTARELLA,
President of the Italian Republic**

March 2016

Dossier de Presse / Press Kit





BIOGRAPHIE DU PRÉSIDENT PAUL BIYA

Son Excellence Paul BIYA est né le 13 février 1933 à Mvomeka'a dans l'arrondissement de Meyomessala, département du Dja- et-Lobo, région du Sud. Fils de Etienne MVONDO ASSAM et de Anastasie EYENGA ELLE.

S.E. Paul BIYA est le deuxième Chef de l'Etat du Cameroun. Il a accédé au pouvoir le 6 novembre 1982 après la démission du Président Ahmadou AHIDJO.

Études primaires et secondaires :

- **C.E.P.E.** : juin 1948 (Ecole catholique de Nden) ;
- Pré-séminaire Saint Tharcissius à Edéa (1948 – 1950) ;
- Petit Séminaire d'Akono (1950- 1954) ;
- **B.E.P.C.** : juin 1953 ;
- Lycée Général Leclerc de Yaoundé (1954- 1956) ;
- **Baccalauréat 1^{ère} partie** : juin 1955 ;
- **Baccalauréat 2^{ème} partie** (série philosophie) : juin 1956.

Supérieures :

- Au Lycée Louis Le Grand de Paris ;
- A l'Université de Paris Sorbonne (Faculté de Droit) ;
- A l'Institut d'Etudes Politiques de Paris ;
- A l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-mer.

Diplômes :

A l'issue de ses études, il a obtenu les diplômes suivants :

1960 : Licence en Droit Public

1961 : Diplôme de l'Institut d'Études Politiques de Paris

1962 : Diplôme de l'Institut des Hautes Études d'Outre-mer (IHEOM)

1963 : Diplôme d'Études Supérieures en Droit Public.

Décorations :

- Grand Maître des Ordres Nationaux ;
- Commandeur de l'Ordre National, de classe exceptionnelle (République Fédérale d'Allemagne) ;
- Commandeur de l'Ordre National (Turquie) ;
- Grand Croix de l'Ordre National du Mérite Sénégalais ;
- Grand Officier de la Légion d'Honneur (France) ;
- Great Commander of the Medal of St- George (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ;

- Grand Collier de l'Ordre du Ouissam Mohammadi (Royaume du Maroc) ;
- Great Commander of the Order of Nigeria (République Fédérale du Nigéria) ;
- Docteur Honoris Causa de l'Université de Maryland (USA) ;
- Professeur Honoraire de l'Université de Beijing (République Populaire de Chine) ;
- Titulaire de plusieurs décorations de divers autres pays.

Carrière :

Octobre 1962

Monsieur Paul BIYA est nommé Chargé de Mission à la Présidence de la République dès son retour de Paris.

Janvier 1965

Monsieur Paul BIYA est nommé Directeur de Cabinet du Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Culture.

Juillet 1965

Monsieur Paul BIYA est Secrétaire Général du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Culture.

Décembre 1967

Monsieur Paul BIYA est nommé Directeur du Cabinet Civil du Président de la République.

Janvier 1968

Tout en gardant le poste de Directeur du Cabinet Civil, **M. BIYA** se voit hissé aux fonctions de Secrétaire Général de la Présidence de la République.

Août 1968

Monsieur Paul BIYA est nommé Ministre, Secrétaire Général de la Présidence de la République.

Juin 1970

Monsieur Paul BIYA devient Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République.

Juin 1975

Monsieur Paul BIYA est nommé Premier Ministre de la République du Cameroun.

Juin 1979

La Loi N°79/02 du 29 juin 1979 fait du Premier Ministre le successeur constitutionnel du Président de la République.

06 novembre 1982

Monsieur Paul BIYA prête serment comme Président de la République du Cameroun, le deuxième de l'histoire du pays. Cette cérémonie se déroule au Palais de l'Assemblée Nationale, devant les élus du peuple, suite à la démission, le 4 novembre 1982, du Président Ahmadou AHIDJO.

Au moment de son accession à la magistrature suprême, Paul BIYA est le 1^{er} Vice-président du Comité Central de l'Union Nationale Camerounaise (UNC) et Membre du Bureau Politique de ce parti.

- Elu Président de la République le 14 janvier 1984, réélu le 24 avril 1988, le 11 octobre 1992 (première élection au suffrage universel direct avec multiplicité de candidatures au Cameroun), le 11 octobre 1997, le 10 octobre 2001 et le 9 octobre 2011.
- Elu Président de l'Union Nationale Camerounaise, le 14 septembre 1984.
- Elu Président du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) après la transformation de l'UNC en RDPC le 24 mars 1985 à Bamenda.

En promulguant, le 19 décembre 1990, la loi sur les associations et les partis politiques, M. Paul BIYA a restauré le multipartisme au Cameroun (depuis le 1^{er} septembre 1966, ce pays vivait à l'ère du monopartisme de fait).

A ce jour, plus de 200 partis politiques ont été légalisés. Le RDPC a obtenu la majorité absolue lors des élections législatives de mars 1997, de juin 2002, de juillet 2007 et de septembre 2013. Malgré ces victoires, le Président de la République a toujours choisi de former des gouvernements d'ouverture. Quatre partis sont représentés dans le gouvernement : le RDPC, l'UNDP, l'ANDP et le FSNC.

Les dernières élections législatives et municipales ont eu lieu le 30 septembre 2013. Elles ont été organisées par un organe indépendant, Elections Cameroon.

Publications :

Monsieur Paul BIYA est l'auteur d'un essai politique, Pour le Libéralisme Communautaire, éditions Marcel Fabre, Lausanne 1987.

Cet ouvrage a été traduit en anglais, en allemand et en hébreu.

Le Chef de l'Etat y annonce l'avènement du multipartisme (devenu officiel en 1990) après l'étape transitoire du parti unique. Il explique son option pour le libéralisme économique et l'initiative privée tout en préconisant la solidarité nationale, la répartition équitable des fruits de la croissance, la justice propre aux diverses communautés qui forment la Nation.

Enfin, il réaffirme la nécessité de moderniser l'Etat et d'entretenir des relations de coopération avec les autres pays du monde.

Vie conjugale :

Son Excellence Paul BIYA est marié à Chantal Pulchérie BIYA. Il est père de trois enfants : Franck BIYA, Paul BIYA Junior et Brenda BIYA EYENGA.



BIOGRAPHIE DU PRESIDENT SERGIO MATTARELLA

- Sergio MATTARELLA est né à Palerme, le 23 juillet 1941. Il est père de trois enfants.
- En 1964, il obtient le diplôme en droit à l'Université de Rome "La Sapienza", avec mention très honorable et félicitations du jury. Son mémoire s'intitule « La fonction d'orientation politique ».
- Depuis 1967, il est inscrit au tableau de l'ordre des avocats du Barreau de Palerme.
- Il enseigne le droit parlementaire à la Faculté de droit de l'Université de Palerme jusqu'en 1983, date de sa mise en disponibilité pour cause de mandat parlementaire, suite à son élection à la Chambre des députés.
- Son activité scientifique ainsi que ses publications portent essentiellement sur des sujets de droit constitutionnel (l'intervention de la région sicilienne dans l'économie, le bicamérisme, la procédure législative, l'activité d'inspection parlementaire, l'indemnité d'expropriation, l'évolution de l'administration régionale sicilienne, les contrôles sur les collectivités locales). Il est également l'auteur de publications concernant des sujets liés à son activité parlementaire et de gouvernement. Il présente des rapports et des interventions dans le cadre de colloques juridiques et dispense des cours de master et de spécialisation dans plusieurs Universités.
- Son parcours politique commence sous le signe de l'engagement catholique-social et réformateur. En 1983, il est élu député pour la Démocratie chrétienne dans la circonscription Sicile occidentale. Il siège à la Chambre des députés jusqu'en 2008.
- Durant ces sept législatures, il est membre de la Commission pour les affaires constitutionnelles, de la Commission affaires étrangères et du Comité pour la législation, dont il est Président.
- En outre, il est membre de la Commission bicamérale pour les réformes institutionnelles de la XI^e législature, dont il devient Vice-Président, de la Commission bicamérale pour les réformes institutionnelles de la XIII^e législature, de la Commission d'enquête parlementaire sur le terrorisme et les attentats, de la Commission d'enquête parlementaire sur la mafia. Pendant la XV^e législature, il est Président de la Commission juridictionnelle de la Chambre des députés.
- Pendant la XIII^e législature, il est Président du Groupe parlementaire des populaires et démocrates (depuis le début de la législature jusqu'en octobre 1998).
- De juillet 1987 à juillet 1989, il est nommé Ministre des relations avec le Parlement. La réforme de l'organisation de la Présidence du Conseil des ministres et celle du vote à scrutin secret au Parlement datent de cette époque. De juillet 1989 à juillet 1990 il est Ministre de l'éducation publique. La Conférence nationale de l'école (janvier 1990) et la réforme du système d'éducation primaire qui, entre autres, introduit le module des trois enseignants sur deux classes (Loi n° 148 de 1990) remontent à cette époque.
- Il est nommé Vice-Président du Conseil des ministres en octobre 1998 et Ministre de la défense en décembre 1999, fonction qu'il exerce jusqu'aux élections de juin 2001. La loi sur l'abolition du service militaire

- obligatoire date de cette époque, ainsi que celle qui établit l'autonomie de l'Arme des Carabiniers. Au cours de cette période, l'Italie assure une présence importante au sein des missions de paix déployées par les Nations Unies et apporte une contribution majeure aux opérations d'interposition et de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine et dans l'ancienne République Yougoslave de Macédoine. À la même époque, l'Italie appuie avec conviction le lancement de la politique européenne de sécurité et de défense ainsi que la création, entre autres, du premier corps d'armée européen.
- Sergio Mattarella ne renouvelle pas sa candidature aux élections législatives de 2008 et quitte la vie politique.
 - En mai 2009, le Parlement le nomme membre du Conseil de présidence de la justice administrative, organisme dont il devient Vice-Président.
 - Le 5 octobre 2011, il est élu juge constitutionnel par le Parlement ; il prête serment le 11 octobre 2011.
 - Sergio MATTARELLA est élu douzième Président de la République, le 31 janvier 2015. Il succède ainsi à Giorgio NAPOLITANO qui a démissionné de ses fonctions le 15 janvier 2015.

Source : <http://www.quirinale.it/qrnw/statico/lingue/fr/fr-biografia.htm>



PRESENTATION DE L'ITALIE

Données générales

Nom officiel : République italienne

Nature du régime : démocratie parlementaire

Président de la République : M. Sergio Mattarella (élu le 31 janvier 2015), membre du Parti démocrate (PD)

Président du Conseil (Chef du gouvernement) : M. Matteo Renzi (depuis le 22 février 2014), membre du Parti démocrate (PD)

Données géographiques

Superficie : 310 226 km²

Capitale : Rome (2 874 000 habitants ; aire urbaine : 4 103 250 habitants)

Villes principales : Milan (1 336 000 ; aire urbaine : 7 123 563 d'habitants), Turin (897 000), Naples (989 000), Palerme (676 000).

Langue officielle : italien

Monnaie : euro

Fête nationale : 2 juin (fête de la République, depuis 1946)

Données démographiques

Population : 60 782 700 (au 1er janvier 2014)

Croissance démographique : 1,2 % (Banque mondiale, 2013)

Espérance de vie : 82, 3 (Banque mondiale, 2013) hommes 79,9, femmes 84,8

Taux d'alphabétisation : 99% (Unicef, 2012)

Religion (s) : Chrétiens (80%, essentiellement catholiques), musulmans (1,5 %), athéistes et agnostiques (<20%)

Indice de développement humain : 26ème rang mondial (2013)

Données économiques

PIB (2014) : 1 613 milliards €

Taux de croissance (2015) : 0,8 (prévisions 2016 : 1,3-1,5%)

Taux de chômage (au sens du BIT) (décembre 2015) : 11, 4%, dont 37,9% chez les 15-24 ans

Taux d'inflation (2015) : +0,2% (prévisions 2016 : 1,0%)

Déficit public (en % du PIB) (2015) : -2,6 % (prévisions 2016 : -2,4%)

Solde commercial (2014) : 42,8 milliards d'euros

Principaux clients (2014) : 1° Allemagne (12,5%) - 2° France (10,5 %) - 3° Etats-Unis (7,5 %) ; 4° Royaume-Uni (5,2%), 5 Suisse (4,8%) ; 6° Espagne (4,5 %)

Principaux fournisseurs (2014) : 1° Allemagne (15,4 %) - 2° France (8,6 %) - 3° Chine (7,1%). 4° Pays-Bas (5,5 %), 5° Espagne (4,8%), 6 Russie (4,6 %), 7° Belgique (4,2 %)

Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB :

- agriculture : 2,3 %
- industrie : 24,3 %
- services : 74,4 %

Communauté camerounaise en Italie : près de 12 000 personnes dont 4 000 étudiants (2014)

Communauté italienne au Cameroun : xxx

Politique intérieure

Le gouvernement italien actuel, dirigé par Matteo Renzi depuis février 2014, est soutenu par une coalition regroupant le Parti démocrate (PD), le Nouveau Centre-Droit (NCD), le Choix civique pour l'Italie (SC), l'Union de Centre (UdC), le Parti socialiste italien (PSI), l'Alliance

pour l'Italie (API) et divers partis régionalistes. Il dispose d'une majorité théorique de 398 députés sur 630 à la Chambre (dont 309 pour le seul PD), et 175 sièges sur 321 au Sénat (dont 113 pour le PD). Les principaux partis d'oppositions sont le Mouvement 5 étoiles de Beppe Grillo (91 députés), Forza Italia de Silvio Berlusconi (70 députés), la Ligue du Nord de Matteo Salvini (17 députés) et Gauche écologie et liberté (25 députés).

Mettant fin au gouvernement de Mario Monti (2011-2013), les dernières élections législatives (chambre des députés et Sénat), qui se sont tenues les 24 et 25 février 2013, ont porté le PD en tête avec 30% des voix, mais n'ont pas dégagé de majorité claire. Devant l'incapacité des partis à s'entendre, la formation du nouveau gouvernement a été reportée à après l'élection présidentielle. Cette dernière a eu lieu le 20 avril 2013 et a conduit à renouveler le mandat de Giorgio Napolitano (président depuis 2006), après l'échec de plusieurs autres candidats. Quelques jours plus tard, Enrico Letta, numéro deux du parti démocrate, a été investi en tant que président du Conseil, à la tête d'un gouvernement de grande coalition alliant des hommes politiques de gauche, de droite, du centre et des techniciens. 10 mois plus tard, en février 2014, le président du Conseil a néanmoins été contraint à la démission, après avoir été mis en minorité par la direction du Parti démocrate, sous l'impulsion de son nouveau secrétaire national, le jeune maire de Florence Matteo Renzi.

L'arrivée au pouvoir de Matteo Renzi marque un tournant pour l'Italie et annonce la fin d'une période de vingt ans dominée par la politique de Silvio Berlusconi. Deux mois après son arrivée au Palais Chigi, la large victoire du Parti démocrate aux élections européennes de mai 2014 (avec 41% des voix), a assuré à M. Renzi une légitimité interne lui permettant de mettre en œuvre son ambitieux programme de réformes.

Son optimisme et son volontarisme ont trouvé un fort écho non seulement en Italie mais également dans le reste de l'Union européenne.

M. Renzi souhaite moderniser l'économie et la société italienne : réforme du marché du travail (dite « Jobs act »), réformes fiscales, mesures en faveur de la compétitivité, réforme de l'école (dite « La buona scuola »), etc. Il entend également transformer en profondeur le visage politique et institutionnel du pays. La nouvelle loi électorale (qui met fin au système proportionnel en instaurant une prime au parti arrivé en tête), adoptée en mai dernier, et la réforme du Sénat prévue pour 2016 (qui donnera la prééminence à la Chambre des députés) devraient contribuer à une plus grande stabilité gouvernementale, à la constitution de grands partis d'alternance et la rationalisation du parlementarisme italien. Soucieux de respecter les règles européennes, M. Renzi s'est en outre attaché à réformer l'administration italienne et à réduire les dépenses publiques (-2,4% de déficit public prévu en 2016).

S'il reste populaire (40% d'opinions positives), Matteo Renzi rencontre aujourd'hui des difficultés. Les élections régionales de mai 2015 ont été décevantes pour le président du Conseil, avec seulement 25% des voix pour le PD au niveau national. Par ailleurs, il fait face à une fronde permanente de la part de membres de son propre parti (menée notamment par Bersani et Prodi), qui rend sa majorité parlementaire fragile, en particulier au Sénat. Le président du Conseil a, par ailleurs, longtemps été critiqué par l'opposition pour ses difficultés à obtenir un soutien de ses partenaires européens sur les questions migratoires.

Matteo Renzi fait également face à une opposition dynamique. Le Mouvement cinq étoiles de l'humoriste Beppe Grillo reste le second parti d'Italie, grâce à un discours antisystème qui continue de faire recette, et

malgré sa ligne politique peu lisible. La Ligue du Nord est désormais le premier parti de droite et son jeune leader, Matteo Salvini, bénéficie d'une popularité croissante. Ce parti, qui soutient une autonomie du Nord de l'Italie, ne parvient cependant pas à s'étendre au sud. Face à ces deux concurrents, Forza Italia, le parti de Silvio Berlusconi, poursuit son déclin : résultats électoraux faibles, départ de plusieurs parlementaires. L'opposition, morcelée et incapable de s'entendre, ne représente toutefois pas une menace à court terme pour le président du Conseil.

Situation économique

Troisième économie européenne, l'Italie dispose d'atouts importants : taux d'endettement privé faible, gestion rigoureuse du déficit public. Son tissu industriel, dense et dynamique, composé d'un réseau de 4 millions de PME, peine, néanmoins, à s'adapter à l'intensification de la mondialisation (absence de gains de productivité, perte de compétitivité, rigidité du marché du travail, insuffisance de l'innovation et des dépenses de R&D).

L'Italie reste aujourd'hui vulnérable du fait de sa situation économique dégradée et d'un endettement public dont la dynamique peine à s'inverser. Le contexte économique devrait néanmoins s'améliorer en 2016. Le poids de la dette publique est encore très important (133,1% du PIB en 2015), mais grâce à un déficit public relativement maîtrisé (-3% en 2014, -2,6% en 2015), le gouvernement prévoit sa diminution à partir de l'année prochaine. En récession depuis 2012 (-2,8% en 2012, -1,7% en 2013, -0,4% en 2014), le pays renoue progressivement avec la croissance : 0,8% en 2015, entre 1,3 et 1,5% en 2016. Néanmoins, le taux de chômage, encore élevé (12,7% en 2014), ne diminuera que lentement dans les années à venir (12,4% en 2016).

Sur le plan du commerce extérieur, l'état de l'économie italienne s'est amélioré en 2014, avec un excédent en progression de 45% d'une année sur l'autre et atteignant près de 43 Mds€ (86 Mds€ hors produits énergétiques). Cette performance résulte de l'effet combiné de la hausse des exportations (surtout en direction des pays de l'UE), et de la baisse des importations (nette baisse des importations en valeur de produits énergétiques et poursuite de la baisse de la demande intérieure).

Politique extérieure

Les priorités italiennes de politique étrangère sont l'Union européenne, dimension indispensable pour sa modernisation et son rayonnement international, l'alliance atlantique et le lien particulier avec Washington, garant de sa sécurité, les Balkans et la Méditerranée, zones privilégiées pour ses échanges économiques et culturels. L'Italie concentre ses moyens diplomatiques et militaires sur cet environnement régional.

Membre du Quint et du « groupe de contact », l'Italie considère les Balkans comme une zone de coopération économique intense. L'Italie est ainsi le plus fervent promoteur de la perspective européenne des Balkans occidentaux. Cela vaut en particulier pour la Serbie et l'Albanie. Partageant une frontière avec la Slovanie, elle a accueilli avec satisfaction le règlement en 2009 du différend maritime croato-slovene ouvrant la voie à la poursuite du processus d'adhésion de la Croatie. L'Italie a fortement promu les mesures de libéralisation du régime de visas de l'UE en faveur de ces pays. Rome a reconnu le Kosovo le 21 février 2008.

Souhaitant accompagner les transitions démocratiques dans les pays du Sud de la Méditerranée, Rome a cherché à rebâtir une relation solide avec la Libye, la Tunisie et l'Egypte, en multipliant les contacts de haut

niveau et en négociant de nouveaux accords de partenariat (sécurité, immigration, énergie, économie). Elle se montre aujourd'hui très préoccupée par la situation très dégradée de la Libye, pays qu'elle considère comme prioritaire tant sur les plans sécuritaire qu'humanitaire. Par ailleurs, l'Italie fait face à un afflux exceptionnel de migrants (plus de 140 000 migrants sont arrivés en Italie depuis le 1er janvier 2015) et a obtenu un renforcement de la coopération européenne dans la gestion des migrations en Méditerranée. Avec le soutien de la Commission, des agences européennes compétentes

(Bureau européen d'appui en matière d'asile, Frontex et Europol), du HCR, de l'OIM et de plusieurs ONG (Médecins sans frontières, Save the Children), elle a débuté la mise en œuvre des mécanismes de relocalisation, à partir des hot spots mises en place sur son territoire (outre les centre d'attente de Lampedusa, Trapani et Pozzallo qui ont commencé à fonctionner, l'Italie devrait ouvrir trois centres supplémentaires à, Porto Empedocle, Augusta et Taranto).



BREVE PRESENTATION DU CAMEROUN

Le Cameroun est un pays d'Afrique centrale et occidentale, délimité à l'Ouest par le Nigéria, au Sud-Ouest par une façade de l'Océan Atlantique, au Sud par la Guinée équatoriale, le Gabon et le Congo, à l'Est par la République centrafricaine et le Tchad, au Nord par le Lac Tchad. Au cœur de l'Afrique, le Cameroun est un pays très représentatif de ce continent par sa taille et l'extrême variété de ses traits physiques. On y trouve toutes les nuances du relief, du climat et de la flore du continent. D'où son surnom d'« Afrique en miniature ».

- Devise nationale : « Paix, Travail, Patrie »

- Hymne national : « Ô Cameroun, berceau de nos ancêtres »

Administration

- Forme de l'État : République
- Chef de l'Etat : Paul BIYA
- Langues officielles : français, anglais
- Capitale : Yaoundé

Géographie

- Superficie totale : 475 442 km²
- Principales villes : Yaoundé, Douala, Yaoundé, Bafoussam, Garoua, Maroua, Bamenda, Ngaoundéré, Buéa.

Histoire

- Date d'indépendance : 1er janvier 1960 (Cameroun sous administration française) - 1er octobre 1961 (Cameroun sous administration britannique)
- Fête nationale : 20 mai

Démographie

- Population : 21,7 millions d'habitants (BM) (classé 56e)
- Densité : 44,8 hab/km² (BM, 2012)
- Croissance démographique : 2,54% (BM, 2012).

- Espérance de vie : 52,1 ans (PNUD, 2012).
- Taux d'alphabétisation : 70,7% (UNESCO 2012)
- Religion(s) : Christianisme (35-40%), Islam (15-20%), animisme (45%).
- Indice de développement humain : 0,495 - 150e rang sur 187 (PNUD, 2012).

Économie

- Monnaie : Franc CFA
- PIB nominal 2013 : 27,88 MdUSD
- PIB par habitant (PPA) 2013 : 1.268 USD
- Taux de croissance du PIB en 2013 : 4,6%
- Taux d'inflation (2013) : 2,1%
- Solde budgétaire 2013 (en pourcentage du PIB) : -3,3%
- Solde commercial 2013 (en pourcentage du PIB) : -8,8%.

Principaux clients 2012 : Chine (15,3%), Portugal (11,4%), Pays-Bas (11,3%)

Principaux fournisseurs 2012 : Nigeria (17,8%), France (11,9%), Chine (10,4%)

Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB : agriculture : 18,4% ; industrie : 23,2% ; mines : 8,8% ; services : 43,4%.

Production pétrolière annuelle 2013 : 24,3 M de barils

Le Cameroun jouit d'une stabilité macroéconomique marquée par des finances publiques saines, un taux de croissance annuelle de 5,5% environ et une inflation maîtrisée qui tourne autour de 3%. Les fondamentaux de l'économie camerounaise sont ainsi solides pour l'investissement et augurent des perspectives de croissance encore meilleures. C'est dans ce contexte que le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), élaboré et adopté par le Gouvernement, est mis en œuvre dans le cadre de la politique des « Grandes Réalisations » du Chef de l'Etat. Les projets structurants dans le domaine infrastructures

(énergie, routes, port, mines et hydrocarbures, etc.), du logement social, de l'agriculture... sont en cours. Citons, par exemple, les chantiers du port en eau profonde de Kribi, des barrages hydroélectriques de Memve'ele, Lom Pangar et Mekin ; la Centrale à gaz de Kribi achevée ; le projet gazier de Logbaba destiné à alimenter les industries à Douala, etc.

En somme, le Cameroun, doté d'importantes richesses du sol et du sous-sol, offre aujourd'hui de nombreuses opportunités d'affaires pour les investisseurs. Par sa position stratégique, le Cameroun est au carrefour d'un vaste marché de 300 millions d'habitants. La stabilité politique du Cameroun et la paix sociale rassurent.

Démocratie et gouvernance

Le Cameroun est un Etat démocratique où les libertés sont garanties et protégées. Depuis 1991, le multipartisme a été réinstauré. Le pays compte aujourd'hui plus de 200 partis politiques qui prennent régulièrement part aux élections. Des avancées notables ont été enregistrées dans le processus démocratique. Afin de corriger les imperfections constatées lors des précédentes consultations, de nouvelles lois ont adoptées par l'Assemblée Nationale et promulguées par le Chef de l'Etat. Il s'agit du Code électoral unique, de l'introduction de la biométrie dans le fichier électoral, de la mise en place d'un organe indépendant chargé de l'organisation des élections, Elections Cameroon (ELECAM), etc. Après les élections sénatoriales du mois d'avril 2013, les élections législatives et municipales qui se sont tenues le 30 septembre 2013, ont été jugées globalement satisfaisantes par de nombreux observateurs venus de par le monde. A noter que 29 formations politiques étaient en course aux élections législatives et 35 aux élections municipales. Les résultats des municipales confirment la suprématie du RDPC, le parti du Président BIYA. Au total, une dizaine de formations politiques siégeront dans les conseils municipaux. Le Cameroun compte 360 communes. Les résultats des législatives seront bientôt connus.

La liberté de presse et d'opinion est remarquable à travers notamment le pluralisme médiatique. Plus de

600 titres de journaux de la presse écrite et cybernétique dont six (06) quotidiens ; 98 chaînes de radiodiffusion, 19 chaînes de télévision exercent librement leurs activités au Cameroun.

Au plan de la gouvernance, les pouvoirs publics sont engagés dans une lutte sans merci contre la corruption et le détournement des deniers publics. L'avènement du Tribunal Criminel Spécial (TCS) constitue à cet égard une avancée notable dans le paysage judiciaire national. Entré en fonction au mois d'octobre 2012, le TCS traduit la détermination du Président BIYA à poursuivre la lutte contre les atteintes contre à la fortune publique. Le TCS a déjà prononcé plusieurs condamnations contre les auteurs d'actes de détournement de deniers publics, en même temps que certains ont procédé aux remboursements des fonds détournés, ce qui a permis de mettre fin aux poursuites engagées contre eux, conformément à la loi.

Diversité ethnique et religieuse

Le Cameroun rassemble plus de 200 ethnies à la culture et au folklore d'une très grande variété. Le pays se trouve en effet au croisement des routes migratoires séculaires des peuples soudanais, peulhs et bantous. On y retrouve donc une grande variété ethnoculturelle et de types humains présents dans le reste de l'Afrique, qui ont donné naissance à un artisanat éclectique et une architecture traditionnelle impressionnante, variant au gré des sculptures, décors et styles de chaque région. Il en est de même sur les plans religieux et culturel.

Cette diversité humaine, culturelle et paysagère fait du Cameroun, une « Afrique en miniature » ou encore « Toute l'Afrique dans un pays ». Bien plus, le Cameroun demeure une terre de paix, d'accueil et d'hospitalité, garante d'une stabilité politique toujours renouvelée dans un continent en proie aux troubles.

Le Cameroun est un Etat laïc. Les principales religions pratiquées dans le pays sont: le christianisme et l'islam. On note aussi la pratique de l'animisme par de nombreuses populations.



LES RELATIONS ENTRE LE CAMEROUN ET L'ITALIE (1)

I. LA COOPÉRATION POLITIQUE ET DIPLOMATIQUE

Les relations diplomatiques entre le Cameroun et l'Italie ont été établies au lendemain de l'accession de notre pays à la souveraineté internationale. Ces relations, empreintes d'amitié et de chaleur, ont été marquées par les principaux faits ci-après :

- 28 février 1962 : présentation des lettres de créance du premier Ambassadeur de la République Italienne au Cameroun avec résidence à Yaoundé.

- Juillet 1964 : ouverture de l'Ambassade du Cameroun à Rome et nomination d'un Chargé d'Affaires a.i.

Cette Antenne diplomatique ferme en 1965 pour rouvrir en 1974.

- 1984 : nomination du tout premier Ambassadeur résident du Cameroun à Rome, deux ans après l'accession du Président Paul BIYA au pouvoir.

Depuis lors, la coopération politique et diplomatique entre les deux pays n'a cessé de se développer et de se consolider.

- L'Ambassadeur de la République du Cameroun en Italie est M. Dominique AWONO ESSAMA, nommé le 9 juin 2008. Il a présenté ses lettres de créance au Président de la République Italienne le 21 janvier 2009.

- Madame Samuela ISOPI est l'Ambassadeur de la République Italienne au Cameroun. Elle a présenté ses lettres de créance au Président de la République, Paul BIYA, le 19 septembre 2014.

- La communauté camerounaise en Italie est évaluée à près de 12 000 personnes dont 4 000 étudiants.

- La communauté italienne au Cameroun est évaluée à environs un millier de personnes.

Les échanges de visite

Preuve de l'excellence des relations d'amitié entre le Cameroun et l'Italie, les échanges de visite de hautes personnalités entre les deux pays sont réguliers. A titre d'illustrations :

- 1990 : visite du Chef de l'Etat, S.E. Paul BIYA en Italie à l'occasion de la Coupe du monde de football. il assiste au match d'ouverture Cameroun-Argentine (1-0).

- Le Chef de l'Etat, bien qu'invité par les autorités vaticanes, a foulé à deux reprises le sol italien ces deux dernières années : en 2013 à l'occasion de la visite officielle au Vatican et en 2014 à l'occasion de la canonisation des Papes Jean Paul II et Jean XXIII. On note chaque fois la présence d'un représentant du gouvernement italien dans le protocole d'accueil.

- 06-09 avril 2005 : le Président de la République, S.E. Paul BIYA et Mme Chantal BIYA se rendent à Rome, pour prendre part aux obsèques de Sa Sainteté le Pape Jean Paul II.

- 28-29 juin 1999 : visite de S.E.M. Rino Serri, Sous-Secrétaire d'Etat italien aux Affaires étrangères à Yaoundé.

- 02-09 octobre 1999 : participation du Ministre d'Etat chargé de la Culture, Ferdinand Léopold Oyono à la Conférence sur le financement, les ressources et l'économie de la culture dans la stratégie d'un développement durable à Florence.

- 24 novembre 2000 : visite du Ministre Délégué de l'Economie et des Finances, Jean-Marie Ngankou, à Rome, au cours de laquelle est signé un accord bilatéral de rééchelonnement de la dette du Cameroun vis-à-vis de l'Italie.

- 20-22 février 2003 : visite de S.E.M. Alfredo Luigi Mantica, Sénateur et Sous-Secrétaire d'Etat italien aux Affaires Etrangères à Yaoundé.

- 04-06 décembre 2003 : mission économique du Ministre d'Etat chargé du développement industriel et commercial à Florence et à Rome.

- Janvier 2004 : sur invitation de la Chambre italienne des Députés, le Vice-Président de l'Assemblée nationale, l'Honorable Charles Salé, effectue une visite de travail à Rome en tant que représentant du Président de l'Assemblée nationale.

- 18-20 juin 2005 : visite du Ministre des Relations Extérieures, S.E. Laurent Eso à Rome. A cette occasion, il rencontre son homologue italien, S.E. Gianfranco Fini et le Président de l'Assemblée nationale italienne.

- 27 novembre-02 décembre 2005 : visite prospective effectuée à Rome par le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises à l'invitation de la Chambre européenne des experts.
- 17-26 juillet 2006 : visite de prospection des opérateurs économiques italiens au Cameroun, sous la conduite de la Chambre européenne des experts.
- Février 2007 : visite d'une délégation de hauts responsables militaires italiens au Cameroun, dans le cadre de l'initiative du Centre d'Excellence pour la Stabilité des Unités de Police (COESPU). Cette visite avait pour objet, le suivi du travail effectué par des gendarmes camerounais dans différents centres de formation italiens.
- 16-23 mars 2007 : visite de travail effectuée par une délégation conduite par le Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales, à l'Université d'Udine, dans le but de formaliser un cadre de partenariat entre cette institution et le Cameroun.
- 16-20 juillet 2007 : visite du Ministre Délégué auprès du Ministre de la Justice à Rome pour prendre part à une conférence internationale sur la peine de mort.
- 17-24 novembre 2007 : visite du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Agriculture et du Développement rural à Rome, pour participer à une conférence de la FAO. A cette occasion, M. Jean Nkuété s'est également entretenu avec le Ministre italien de l'Agriculture sur la possibilité de signer un accord bilatéral de coopération agricole.
- 15-18 février 2009 : l'association humanitaire italienne « Moto for Peace » effectue une expédition au Cameroun, baptisée « Afrique dans le cœur ». Cette expédition a pour objectif d'offrir du matériel médico-sanitaire pour la mise sur pied d'un dispensaire à Selva Cameroun, une association humanitaire œuvrant à l'Ouest Cameroun.
- Avril 2009 : une délégation conduite par le Délégué Général à la Sureté National, Edgard Alain Mebe Ngo'o participe à une conférence internationale sur l'immigration, à Rome.
- 11 juillet 2009 : le Ministre Chargé de Missions à la Présidence de la République, Victor Arrey Nkongho Mengot prend part à une réunion, « Africa Partnership Forum », tenue à Rome, dans le cadre de la présidence italienne du G8.
- 24-25 juin 2009 : une délégation conduite par le Ministre Délégué auprès du MINEPAT, Yaouba Abdoulaye participe à la conférence « Africa and Italy : Partners in Business », à Rome. Réunion visant à renforcer les liens économiques entre l'Italie et l'Afrique. Au cours de cette visite, le Cameroun et l'Italie se sont engagés à renforcer leur coopération économique.
- 03-13 juillet 2009 : une délégation camerounaise participe à la 14ème édition de la Foire Internationale de l'Artisanat de Teramo, en Italie.
- 26-27 novembre 2009 : le Ministre Yaouba Abdoulaye conduit une délégation camerounaise en Italie, à l'effet de préparer les rencontres économiques Cameroun-Italie, objet de la visite au Cameroun du Ministre italien Adolfo Urso en 2010.
- 26 février-03 mars 2010 : le Ministre des Affaires sociales, Mme Catherine Bakang Mbock conduit une délégation camerounaise en Italie pour une visite de travail au siège de l'ONG A.I.A.S. Di Afragola. Cette ONG travaille en collaboration avec le MINAS aux fins de construire un centre polyvalent des handicapés à Maroua et de former des Camerounais qui travailleront dans ledit Centre.
- Juin 2010 : en prélude à la visite du Vice-Ministre italien du Développement Economique, M. Adolfo Urso, le Directeur Général de l'Agence de Promotion des Investissements du Cameroun, Mme Marthe Angeline Mindja séjourne en Italie afin de présenter aux hommes d'affaires italiens les opportunités d'investissements au Cameroun.
- 1-2 juillet 2010 : une délégation conduite par le Vice-Premier Ministre, MINADER Jean Nkuété participe à la deuxième édition du forum « Africa and Italy : Partners in Business », à Rome. Au cours de cette réunion, le Cameroun et l'Italie réaffirment leur engagement à renforcer leur coopération économique.
- 19-20 juillet 2010 : M. Aldo Urso, Vice-Ministre italien du Développement Economique, effectue une mission institutionnelle au Cameroun. Il est accompagné d'une délégation officielle et d'une quarantaine de chefs d'entreprises italiens. Cette visite a notamment donné lieu à des échanges institutionnels.
- 16-18 juillet 2012 : le Conseiller Diplomatique auprès du Ministre italien de la Coopération Internationale et de l'Intégration, Mme Lucia Pattarino effectue une visite de travail au Cameroun. Cette mission avait pour but de rechercher une solution rapide au cas d'adoption litigieuse d'enfants camerounais par le couple italien Rabito Crescimanno.
- 25-29 novembre 2012 : mission de promotion économique et de renforcement des liens de coopération avec l'Italie conduite par le Ministre des Relations Extérieures, S.E. Pierre Moukoko Mbonjo à Rome, en vue de densifier la coopération avec l'Italie. Cette visite est marquée par de nombreux entretiens avec les autorités italiennes, notamment le Ministre des Affaires Etrangères, S.E. Giulio Terzi Di Sant'agata, ainsi que certains responsables des organisations des Nations Unies basées à Rome (FIDA, PAM, FAO).
- Septembre 2013 : mission de promotion économique du MINEPAT en Italie en vue de susciter l'intérêt des hommes d'affaires et investisseurs italiens à venir investir au Cameroun.
- 21 mars-04 avril 2014 : Le Secrétaire Général du Ministère des Affaires sociales conduit une délégation camerounaise à Naples en Italie, afin de finaliser le projet d'Avenant à l'Accord

de partenariat entre le Gouvernement camerounais et AIAS d'Afragola en vue d'accélérer la construction et la mise en fonctionnement du Centre de Réhabilitation des Personnes Handicapées de Maroua.

- 26 juin 2014 : l'Ambassadeur du Cameroun en Italie, S.E. Dominique Awono Essama conduit une délégation camerounaise à la présentation des atouts économiques du Cameroun au siège de la Confindustria Assafrica & Mediterraneo, l'organisation patronale du secteur privé italien qui associe et représente les entreprises italiennes en Afrique. Lors de cette visite, les entreprises italiennes ont été invitées à participer à PROMOTE 2014.

- 13-14 octobre 2014 : participation d'une délégation camerounaise à la conférence Italie-Afrique, dédiée à l'énergie. Au cours de cette conférence, la partie italienne réaffirme son engagement et sa disponibilité à aider les pays africains à réduire la fracture énergétique.

- Avril 2015 : visite en Italie des députés camerounais membres du groupe d'amitié Italie-Cameroun (Manamourou épse Silikam, Tomaino Ndam Njoya, Vincent de Paul Emah Etoundi, Honorine Wainachi Nengtoh et du chef de délégation, vice-président de l'Assemblée nationale, Théodore Datouo). Lors de cette tournée, les responsables de l'Université de Tore Vergata, à Rome, se sont dits prêts à mettre en place dans les dix régions du Cameroun, les incubateurs d'entreprise (outils qui permettent de réaliser les actions de maîtrises des technologies dans les secteurs porteurs).

- 1er mai-31 octobre 2015 : participation du Cameroun à l'Exposition Universelle de Milan qui porte sur le thème « Nourrir la planète : Energie pour la vie ». Cette participation est marquée par : la « Journée camerounaise », le 7 juillet ; le Forum économique Cameroun-Italie, le 9 juillet ; la « Journée de l'agriculture camerounaise », le 10 juillet.



LES RELATIONS ENTRE LE CAMEROUN ET L'ITALIE (2)

II. LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE, TECHNIQUE, COMMERCIALE ET FINANCIÈRE

Le cadre juridique

Le Cameroun et l'Italie sont liés par trois accords de partenariat :

- L'accord de partenariat technique, économique et financière, le 17 janvier 1989.
- L'accord sur la protection et la promotion réciproque des investissements, signé le 29 juin 1999 et entré en vigueur depuis 2004. Celui-ci prévoit la protection des investissements italiens avec l'interdiction de mesures discriminatoires et le droit à la jouissance, l'utilisation et la vente des investissements effectués.
- L'accord sur l'annulation de la dette (en vigueur depuis le 30 novembre 2006)

Au plan économique, technique et commercial

- La coopération entre l'Italie et le Cameroun est visible dans la réalisation des infrastructures routières telles que l'axe Yaoundé-Bafoussam, les tronçons Bafia-Tonga-Bafoussam, la route Dschang-Bamougoum etc. La construction de l'hôpital de Yagoua est aussi issue de ce partenariat.
- Depuis 2009, on note une intensification des relations économiques et commerciales entre les deux pays. Témoin, la participation du Cameroun aux foires et forums économiques en Italie. Ainsi, le Cameroun a participé en 2015 à l'Exposition Universelle 2015 de Milan (EXPO Milan 2015) ayant pour thème : « Nourrir la planète, énergie pour la vie ». Le thème choisi par le Cameroun à l'occasion de cette grande foire internationale qui a réuni 148 pays était : « Le cacao : un argument d'opportunités ».
- La visite au Cameroun, en juillet 2010, du Ministre Délégué italien pour le Développement Economique, Adolfo Urso, a abouti à la signature de trois documents techniques : il s'agit de deux déclarations d'intention dans les domaines sidérurgiques et des bioénergies d'une part, d'un protocole d'accord entre le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) et le Centre italien de Recherche-Développement et le Laboratoire de test dans le secteur

bois-ameublement (CATAS), en vue du développement de la transformation du secteur bois au Cameroun, d'autre part.

- L'Italie joue également un rôle majeur dans le domaine des forêts au Cameroun, où une importante initiative a été développée afin de répondre à la demande camerounaise d'augmenter la capacité de transformation locale du bois. L'Italie a mis à la disposition du Cameroun, les compétences du CATAS, un centre de formation qui relève de l'organisation des entrepreneurs italiens du secteur bois, et qui est réputé être l'un des meilleurs en Italie et en Europe.
- Au plan commercial, les échanges entre l'Italie et le Cameroun sont intenses.
- L'Italie est le 9ème fournisseur du Cameroun après la France, le Nigeria, la Chine, la Belgique, les Etats-Unis, la Thaïlande, l'Allemagne et l'Inde, avec une part de marché équivalente à 3,3%.
- De l'Italie, le Cameroun importe essentiellement des machines et appareils divers, des matières plastiques, des produits céramiques, des ouvrages en fonte, du fer et de l'acier, du papier et des cartons, des véhicules automobiles et des tracteurs, des meubles et du mobilier médical.
- Du Cameroun, l'Italie importe les matières premières telles que le pétrole, le bois et l'aluminium ; des produits agricoles tels que le café, le caoutchouc, les fruits, etc. Le pétrole continue de représenter le principal poste des importations italiennes, suivi par le bois.
- Une centaine d'entreprises italiennes sont basées au Cameroun. Elles exercent essentiellement dans les domaines de l'exploitation forestière et de la transformation du bois, du transport maritime, du bâtiment et des travaux publics et de la représentation des marbres et des chaînes alimentaires.
- Dans le secteur des transports et pièces détachées, la société Pirelli spécialisée dans la pneumatique, opère à Douala ; Ferrero, installée à Yaoundé, produit du chocolat et de la pâte à tartiner.
- Bien que positif en 2011 et 2012, le solde de la balance commerciale avec l'Italie est devenu déficitaire en 2013.

S'agissant des financements

- 1989 : signature d'une convention de prêt de 21 millions de FCFA et un don de 10 millions de FCFA octroyé au Cameroun.
- Le soutien de l'Italie au développement du Cameroun a été assez présent depuis le début des années 1990 avec la signature de deux (02) accords de rééchelonnement de la dette du Cameroun vis-à-vis de l'Italie (1991 et 1995).
- 24 novembre 2000 : signature à Rome d'un accord bilatéral de rééchelonnement des dettes du Cameroun vis-à-vis de l'Italie. 40, 4 milliards FCFA rééchelonnés sur une période de 23 ans (pour les crédits commerciaux) et de 12 ans (pour les prêts d'aide publique au développement).
- L'Italie a été le premier pays à militer en faveur d'un effacement pur et simple de la dette du Cameroun vis-à-vis du Club de Paris. C'est ainsi qu'en octobre 2002, le Cameroun bénéficie de l'annulation de dette d'un montant de 39,2 milliards FCFA par le Gouvernement italien à la faveur d'un accord sur la consolidation de la dette, négocié dans le cadre du Club de Paris.
- L'Accord sur l'annulation de la dette, entré en vigueur depuis le 30 novembre 2006, prévoit l'effacement en faveur du Cameroun de 134,8 millions d'euros (88,4

milliards FCFA) dont 44,2 millions d'euros (29 milliards FCFA) pour crédits d'aide et 90,5 millions d'euros (59,4 milliards FCFA) pour crédits commerciaux.

- En annulant à 100% le stock de la dette du Cameroun, l'Italie a donné l'occasion au Cameroun, jadis « pays pauvre très endetté », l'occasion de « reconstruire les bases d'une économie plus solide, dynamique et susceptible de générer une croissance durable ».

Au plan agricole et socio-culturel

- Signature en 2010 d'un accord-cadre sur la culture du riz à grande échelle sur une superficie de 2000 hectares à Maga, région de l'Extrême-Nord, entre le gouvernement camerounais et la société ORIZ-Cameroun (entreprise à capitaux camerounais et italiens).
- L'institut de recherche agricole pour le développement (IRAD), et l'université d'Udine en Italie vont collaborer dans la recherche sur le café. Ce partenariat est une retombée de la mission économique des opérateurs camerounais de la filière café en Italie, en marge de l'Expo universelle de Milan 2015.



LES RELATIONS ENTRE LE CAMEROUN ET L'ITALIE (3)

III. LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE

Plusieurs ONG italiennes sont actives au Cameroun où œuvrent dans le domaine de la santé et celui du développement local.

L'Italie est l'un des pays occidentaux les plus engagés en Afrique dans le secteur de la santé et de la lutte contre les maladies infectieuses. Au Cameroun, la plupart de ses projets de coopération se sont développés dans ce secteur, et les résultats obtenus sont un motif de fierté. C'est le cas avec le Centre International de Référence Chantal BIYA (CIRCB), fleuron de la coopération italienne, qui peut être cité comme exemple.

- La coopération avec le Centre International de Référence Chantal BIYA pour la Recherche sur la prévention et la prise en charge du Vih/Sida (CIRCB). Marquée le 11 mai 2006 par la signature de l'accord de coopération entre le gouvernement italien pour le financement du programme de

recherche sur la prévention et la prise en charge du Vih/Sida. Montant : 1,441 milliards FCFA.

- Outre cet accord, l'Italie a poursuivi son soutien au CIRCB de diverses autres formes. Ainsi les deux pays se sont entendus pour rassembler les ressources provenant de l'annulation de la dette et les nouvelles dotations financières allouées par le gouvernement italien pour soutenir l'action le CIRCB.

- L'hôpital de référence Sainte Elisabeth de Shisong, région du Nord-Ouest, bénéficie aussi l'appui de la coopération italienne. Créé en 2002, cet hôpital catholique héberge l'unique centre de soins de cardiologie à cœur ouvert en Afrique Centrale et Occidentale. Le plateau technique est de grande qualité.

- L'Italie a également contribué à la construction des hôpitaux et centres de santé dans plusieurs autres villes du Cameroun.



LES RELATIONS ENTRE LE CAMEROUN ET L'ITALIE (4)

IV. COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

- Le Cameroun et l'Italie coopèrent dans la formation des éléments de la Gendarmerie nationale camerounaise ; les activités de maintien de la paix avec le soutien du Centre d'excellence pour la stabilité des unités de police.

- Des centaines d'officiers et sous-officiers camerounais formés par la « Carabinieri » italienne.

- L'Italie apporte aussi son soutien à l'Ecole Internationale des Forces de Sécurité (EIFORCES) d'Awaé au Cameroun.

- Enfin, deux prêtres catholiques, les Pères Giampolo Marta et Gianantonio Allegri, enlevés par les éléments de Boko Haram dans la nuit du 4 au 5 avril 2014, dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, ont été libérés sains et saufs le 1er juin 2014.

Au plan humanitaire

- Pour répondre à l'urgence humanitaire née de la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram, le gouvernement italien en partenariat avec l'ONG italienne « Intersos », a offert au Cameroun un cargo d'une valeur de 150 000 euros constitué des denrées non périssables destinées aux familles déplacées dans le département du Mayo-Kani.



LES RELATIONS ENTRE LE CAMEROUN ET L'ITALIE (5)

V. LA COOPÉRATION EN MATIÈRE CULTURELLE ET UNIVERSITAIRE

- La langue italienne est enseignée au Cameroun, à l'Université de Dschang (jusqu'au niveau master en Etudes italiennes) et à l'Université catholique d'Afrique centrale. Il existe également à travers le pays des centres d'études de la langue italienne.

- Il faut noter que l'italien est la quatrième langue étrangère la plus étudiée dans le monde.

- Une Semaine de langue italienne est organisée chaque année au Cameroun, avec au programme de nombreuses manifestations culturelles (concerts, musique, films, etc.)

- Diverses bourses pour stages de formation et de perfectionnement sont accordées régulièrement aux Camerounais.

- Le gouvernement italien octroie chaque année environ 450 visas aux étudiants camerounais.

- Plus 4 000 camerounais étudient en Italie sur une communauté camerounais évaluée à plus de 12 mille personnes. Les étudiants camerounais constituent la 1ère communauté estudiantine africaine. Et de manière générale, la 4ème communauté étrangère en Italie, après entre autres la Chine et l'Albanie.

- L'université de Dschang au Cameroun entretient depuis près d'une demi-douzaine d'années d'excellentes relations de partenariat avec plusieurs universités italiennes, dont celles de Rome Tor Vergata, dans les domaines de

l'agriculture, de la médecine et la pharmacie ainsi que de la linguistique. Les apprenants non seulement poursuivent une partie de leur scolarité en Italie, mais bénéficient déjà des concours des missionnaires italiens qui viennent sur le campus de Dschang.

- L'université de Camerino et Urbino est en partenariat avec l'université de Dschang, pour la formation des étudiants en pharmacie (18 pharmaciens camerounais ont été formés dans ce cadre en 2015). Elle souhaite aussi accompagner l'Institut des beaux-arts de Foumban pour la formation des étudiants aux études d'architecture.

- D'autres universités d'Etat au Cameroun, dont l'Ecole Normale Supérieure de Maroua, développent des partenariats bénéfiques avec les universités italiennes dans divers domaines.

- Les filières d'études sont : la médecine, l'ingénierie, l'architecture ; la pharmacie, l'économie, l'hôtellerie, la communication, le droit, la coopération internationale, etc.

- De nombreux Camerounais qui ont étudié en Italie sont aujourd'hui médecins, hommes d'affaires, enseignants, ingénieurs installés en Italie ou retournés au Cameroun après leur formation.

CONCLUSION :

La coopération entre le Cameroun et l'Italie se porte bien. Mais elle mériterait d'être portée à un niveau plus élevé. La visite officielle du Président italien au Cameroun devra permettre de redynamiser cette coopération.



LES PERSPECTIVES DE LA COOPERATION ENTRE L'ITALIE ET LE CAMEROUN

Du fait de l'absence du Cameroun au rang des pays prioritaires de la politique de coopération de l'Italie depuis quelques années, la coopération italo-camerounaise dans le domaine de l'aide au développement connaît un relatif dynamisme, notamment dans le contexte de crise économique et financière à laquelle font face les pays européens.

Toutefois, l'actualité majeure de cette coopération porte sur la réactualisation récente du mécanisme de financement du développement dans notre pays, sur ressources d'annulation de la dette envers l'Italie.

En effet, l'Accord de 2006 afférent à l'annulation d'une enveloppe de 99,3 milliards de francs CFA prévoyait une affectation de 33% (32,7 milliards) à des projets à convenir avec la Partie italienne. Lesquels engagements ont sous-tendu la mobilisation par le Cameroun, d'un montant de trois milliards de francs CFA pour la mise en œuvre du premier programme 2009-2011. S'agissant du second programme qui couvrira la période 2016-2018, un montant de neuf milliards sera mobilisé, dont trois par an, pour le financement des projets relevant des domaines de concentration que sont : l'éducation de base, la santé, le développement rural convenus d'accord parties.

Des efforts de redynamisation et de renforcement de notre coopération se développent tant sur le plan institutionnel que sur le plan des partenariats économiques avec les opérateurs italiens.

Sur le plan institutionnel on peut noter :

- La coopération dans la recherche agricole. Des résultats de recherches satisfaisants ont été enregistrés dans le cadre des travaux sur la transformation du manioc menés entre le MINADER et l'Université de Florence en Italie. L'exploitation conjointe de ces résultats est

envisagée pour la promotion de notre industrie agro-alimentaire.

- La perspective d'ouverture d'un bureau de l'agence italienne de coopération au Cameroun. Cette option fortement envisagée par les autorités italiennes augure d'un regain d'intérêt pour notre pays, et qui déboucherait sur la réintégration du Cameroun au rang des pays prioritaires de la politique de coopération italienne dès 2017.

Sur le plan des partenariats économiques, il y a lieu de relever les discussions en cours pour la mobilisation de l'expertise italienne en matière infrastructurelle, notamment concernant :

- La construction d'un stade de football à Yaoundé dans le cadre de la préparation de la CAN 2019. Sur la sollicitation de l'entreprise PICCINI, la réaction italienne reste attendue.

- Le projet de construction de tours jumelles devant abriter l'immeuble siège de la Cameroon Telecommunications (CAMTEL).

- Le projet de construction de 10 000 logements sociaux avec la société PIZZAROTTI.

La première session du Comité ad hoc d'Orientation et de Suivi de l'Accord Bilatéral Cameroun-Italie sur l'annulation de la dette du Cameroun, coprésidée par le Ministre Louis Paul Motaze et l'Ambassadeur Samuela Isopi, s'est tenue le 29 janvier 2016 au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT). Elle a validé la programmation ci-après :

FICHE DE PROGRAMMATION TRIENNALE 2016-2018 D'INVESTISSEMENTS SUR RESSOURCES ISSUES DE L'ANNULATION DE LA DETTE DU CAMEROUN ENVERS L'ITALIE

1- Domaine de concentration santé, il s'agira au cours de l'exercice budgétaire 2016 en cours, d'intervenir dans les quatre Régions cibles (Adamaoua, Est, Extrême-Nord et Nord) en termes notamment de :

◇ construction de 14 Centres de Santé Intégré pour un montant de 700 000 000 FCFA ;

◇ construction de 02 pavillons Mère et Enfants pour un montant de 120 000 000 FCFA ;

◇ équipement de 89 Centres de Santé Intégrés (CSI) et des Centres Médicaux d'Arrondissement pour un montant de 736 000 000 ;

◇ subvention de 100 000 000 FCFA au CIRCB (renforcement des capacités à travers la recherche et la formation).

2- Domaine de concentration éducation de base, pour la même période 2016, il est envisagé une dépense de 1 744 650 000 FCFA pour le financement des projets ci-après :

◇ Construction et équipement 14 blocs Maternels dans les écoles maternelles à un coût de 378 000 000 FCFA ;

◇ Construction et équipement de 113 salles de classes dans les écoles primaires et maternelles pour un montant de 1 231 650 000 FCFA ;

◇ Construction et équipement de 10 centres préscolaires communautaires (CPC) pour un montant de 85 000 000 FCFA ;

◇ Subvention au CIRCB (renforcement des capacités à travers la recherche et la formation) pour 50 000 000 FCFA.

3- Domaine de concentration Développement Rural, il est programmé au cours de l'exercice 2016, une imputation de 150 000 000 de FCFA en vue de la mise en place d'un incubateur pour l'entrepreneuriat agropastoral à Balamba, département du Mbam et Inoubou. Avant la clôture de ce cycle triennal en 2018, un montant de deux milliards sera mobilisé pour la mise en place de 13 incubateurs.

La réalisation de ces importants projets va concourir au renforcement et au rayonnement de la coopération italo-camerounaise.



GRANDS PROJETS EN ATTENTE DE FINANCEMENT

Dans la poursuite des objectifs fixés dans la vision de développement d'un pays émergent à l'horizon 2035, le Cameroun ne ménage aucun effort pour moderniser son tissu productif à travers le développement des infrastructures portuaires, routières, énergétiques, etc.

La mise en œuvre de ces grands projets requiert notamment d'importants financements. Pour répondre à cette contrainte, le Gouvernement entend, relever progressivement dans le budget de l'Etat, la part consacrée aux dépenses d'investissement et mener une politique d'endettement prudente. C'est dans ce sens que le Cameroun envisage le renforcement de sa coopération avec des partenaires techniques et financiers nationaux et étrangers.

Quelques projets prioritaires en attente de financement

➤ **Infrastructures portuaires :**

- Projet de port en eau profonde Limbe
- Dragage du chenal du port autonome de Douala
- 2^{ème} phase du projet de construction du Complexe industrialo-portuaire de Kribi.

➤ **Infrastructures aéroportuaires :**

- Rénovation de l'aéroport international de Douala.
- Construction de nouveaux aéroports

➤ **Infrastructures énergétiques :**

- Projet de construction du barrage hydroélectrique de Natchigal
- Projets d'aménagements hydroélectriques de Njock et Song-Dong ;
- Projet de construction du barrage hydroélectrique de Birni à Warrack ;
- Projet de construction du barrage hydroélectrique de Menchum.
- Projet d'interconnexion électrique Cameroun-Nigeria (Garoua-Yola) ;
- Projet de réhabilitation, de renforcement des infrastructures électriques et d'électrification rurale ;
- Projet de construction des mini-centrales hydroélectriques pour l'électrification rurale ;
- Projet de développement de l'énergie solaire pour l'électrification de 150 localités ;

➤ **Infrastructures routières :**

- Construction de l'autoroute Yaoundé-Douala ;
- Construction de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen ;
- Construction du pont sur la Sanaga à Natchigal ;
- Construction de la route Bertoua-Batouri-Kenzou-Frontières RCA
- Bitumage de la route Maltam-Fotokol et de la bretelle Bodo-Makary-Hilé Alifa-Karena-Katekime ;
- Construction de la route Olama-Kribi ;
- Construction de la route Maroua-Bogo ;
- Construction de la Ring Road dans la région du Nord-Ouest ;
- Construction de la route Ebolowa-Lolodorf-Kribi ;
- Construction de la route Ebolowa-Akom II-Kribi ;
- Construction de la route Olama-Lolodorf ;
- Construction de la route Kribi-Campo ;
- Réhabilitation de l'axe Yaoundé-Bafia-Bafoussam
- Bitumage de la route Kumba-Mamfe.

➤ **Infrastructures ferroviaires :**

- Plan directeur ferroviaire national ;
- Construction de la ligne de chemin de fer Ngaoundéré-N'Djamena.

➤ **Infrastructures socio-économiques :**

- Projet de construction des logements sociaux
- Projet de construction et d'équipement de l'Hôpital régional de Mbalmayo spécialisé dans le traitement des grands brûlés ;
- Projet de protection des berges du Logone et du Chari.
- Projet SAWA Beach à Douala.

➤ **Mines et industries :**

- Projet d'exploitation du fer de Mbalam y compris la construction de 500 km de voie ferrée jusqu'au port en eau profonde de Kribi ;
- Projet d'exploitation du fer de Djoum ;
- Projet d'exploitation de la bauxite de Minimartap et de Fongo-Tongo ;
- Projet d'exploitation du cobalt et du nickel de Lomié.



LA COMMUNAUTÉ CAMEROUNAISE EN ITALIE

- Elle est évaluée à près de 12000 personnes dont 4000 étudiants environ.
- La communauté estudiantine camerounaise est la première communauté africaine et la cinquième mondiale.
- Les filières d'études ou de spécialisation sont : la médecine (2800 environ) ; l'ingénierie (400 environ) ; l'architecture (300 environ) ; la pharmacie (150 environ) ; l'économie (120 environ).
- Certains étudiants camerounais suivent des formations en hôtellerie, droit, communication et coopération internationale.
- Les travailleurs camerounais en Italie, au nombre de 300 environ, sont essentiellement constitués d'anciens étudiants qui exercent comme médecins, pharmaciens, avocats ou cadres d'entreprises.
- D'autres Camerounais au statut précaire ou qui seraient en situation irrégulière, évoluent dans les petits métiers : ouvriers, employés de maison, mécaniciens, etc. Le nombre est estimé à 1500 environ.



LA QUESTION MIGRATOIRE

La position du Président Paul BIYA

« ...les migrations de populations originaires du Tiers-Monde, notamment d'Afrique, chassées par la guerre ou la misère, sont devenues un grave sujet de préoccupation pour les pays de départ et de destination. Si rien n'est fait à la mesure du problème, il est probable que les flux ne cesseront d'augmenter. La solution est pourtant évidente : il faut favoriser le développement des pays d'origine des migrants, ce qui suppose la mise en œuvre d'une sorte de Plan Marshall, plus ambitieux que les mécanismes classiques de l'aide publique au développement. »

Discours au corps diplomatique à l'occasion des vœux du Nouvel an 2008

La réponse de l'Italie et de l'Union Européenne

L'Italie se trouve en première ligne du problème de l'immigration clandestine en Europe.

- Chaque année, le pays fait face à l'arrivée massive des migrants venus de certains pays d'Afrique Subsaharienne et d'Afrique du Nord, de Syrie, d'Irak, d'Afghanistan, etc. qui tentent de traverser la Méditerranée à partir des côtes libyennes pour rejoindre l'Europe (plus de 140 000 migrants sont arrivés en Italie depuis le 1er janvier 2015).
- Les drames humains sont récurrents. Selon l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), depuis le début de l'année 2015, 1800 migrants sont morts en essayant de traverser la Méditerranée.
- Après un énième naufrage en mai 2015, l'Italie a interpellé les autres membres de l'U.E., leur enjoignant de se saisir enfin de la question migratoire.
- L'Europe a pris une série de mesures pour tenter d'endiguer le phénomène
- Avec le soutien de la Commission de l'Union Européenne, des agences européennes compétentes (Bureau européen d'appui en matière d'asile, Frontex et Europol), du HCR, de l'OIM et de plusieurs ONG (Médecins sans frontières, Save the Children), l'Italie a débuté la mise en œuvre des mécanismes de relocalisation, à partir des hot spots mises en place sur son territoire (outre les centre d'attente de Lampedusa, Trapani et Pozzallo qui ont commencé à fonctionner, l'Italie devrait ouvrir trois centres supplémentaires à, Porto Empedocle, Augusta et Taranto).



L'APPEL DU CHEF DE L'ETAT A LA RIPOSTE GLOBALE CONTRE BOKO HARAM ET LA REponse DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

Le 8 janvier 2015, dans son discours en réponse aux vœux du Corps diplomatique accrédité au Cameroun, le Président Paul BIYA a appelé à une mobilisation au niveau international face aux actes barbares perpétrés par le groupe terroriste Boko Haram contre le Nigeria et le Cameroun.

Le Chef de l'Etat a indiqué que la réponse de la communauté internationale et notamment de l'Union Africaine et des organisations régionales face à la menace que fait peser Boko Haram sur la paix, la sécurité et la stabilité du continent devait être collective, car, a-t-il souligné, « A menace globale, riposte globale ».

L'appel du Président Paul BIYA a été entendu car, lors du 24ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine (UA) tenu les 30 et 31 janvier 2015 à Addis-Abeba en Ethiopie, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont condamné les attaques terroristes horribles commises par Boko Haram.

Pour la Présidente de la Commission de l'UA, Nkosazana Dlamini-Zuma, les activités du groupe terroriste Boko Haram constituent une grave menace pour la sécurité et le développement non seulement pour le Nigeria et la région, mais également pour l'ensemble du continent.

En conséquence, l'Afrique dans son ensemble a le devoir et l'obligation d'apporter tout le soutien nécessaire aux États membres de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT)

et au Bénin, conformément aux principes de solidarité africaine et d'indivisibilité de la paix et de la sécurité sur le continent.

Mme Dlamini-Zuma a appelé à une «réponse collective» contre Boko Haram.

Pour sa part, Le Secrétaire Général de l'ONU, Ban Ki-moon, a salué la volonté de l'UA de créer une force régionale de lutte contre le groupe islamiste nigérian Boko Haram.

Dénonçant «la brutalité sans nom» des miliciens de Boko Haram, M. Ban Ki-moon a estimé qu'il fallait une «coopération régionale et internationale» pour lutter contre le groupe.

Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'UA a appelé à la création d'une force militaire régionale de 7.500 hommes pour contrer le groupe islamiste.

Une réunion d'experts militaires africains s'est tenue du 5 au 7 février 2015 à Yaoundé pour élaborer le concept d'opération et les règles d'engagements de la Force Multinationale Mixte (FMM) de 7 500 personnels militaires et autres chargée de lutter contre Boko Haram.

Au terme de cette réunion, les pays membres de la CBLT et le Bénin ont arrêté le principe d'une force de 8 700 hommes (plus 1 200 hommes par rapport à ce qui avait été initialement prévu). Les experts ont convenu de l'établissement du Quartier général de la Force à N'Djamena, conformément aux conclusions de la 5e réunion des Ministres des Affaires étrangères

et de la Défense de la CBLT du 20 janvier 2015 à Niamey au Niger. Reste à résoudre l'équation du financement.

Lors de la concertation entre les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC, tenue le 31 janvier 2015 à Addis-Abeba, en marge du 24e Sommet de l'Union Africaine, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont condamné, avec la plus grande fermeté, les actes barbares et inacceptables perpétrés par le groupe terroriste Boko Haram contre les Etats du Bassin du Lac Tchad. Ils se sont félicités des décisions de l'UA d'autoriser le déploiement de la FMM.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC ont exprimé toute leur solidarité à l'endroit du Président Paul BIYA, pour la lutte que le Cameroun mène contre l'agression à laquelle il fait face. Ils ont félicité les Forces de Défense et de Sécurité du Cameroun pour leur bravoure et leur patriotisme et les ont encouragées à poursuivre leurs efforts, sans relâche, jusqu'à l'éradication du groupe terroriste Boko Haram.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont exprimé toute leur gratitude au Président de la République du Tchad, S.E. Idriss DEBY ITNO, pour le soutien fraternel que lui-même et son

peuple apportent à la République du Cameroun en envoyant un contingent important pour la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé d'activer les mécanismes appropriés de la Communauté, notamment le Pacte d'Assistance Mutuelle entre les Etats membres de la CEEAC et les dispositions pertinentes du Protocole relatif au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX) en vue de mettre en place une stratégie sous-régionale pour soutenir le Cameroun et le Tchad dans la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram qui menace de déstabiliser la sous-région.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC ont décidé de tenir de toute urgence une session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du COPAX à Yaoundé, le 16 février 2015. Ce Sommet a été précédé d'une réunion du Conseil des Ministres du COPAX (14 février) et d'une réunion de la Commission de Défense et de Sécurité (11 et 12 février).



DECLARATION DE YAOUNDE

Des Etats membres du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale sur la Lutte contre le Groupe Terroriste Boko Haram (16 février 2015)

Nous, Chefs d'Etats des Etats membres du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX), réunis à Yaoundé, République du Cameroun, à l'occasion de la Session Extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat du COPAX consacrée à la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram,

Considérant le Traité instituant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale signé à Libreville (République Gabonaise) le 18 octobre 1983,

Nous référant aux dispositions pertinentes du Protocole relatif au COPAX et du Pacte d'Assistance Mutuelle des Etats membres de la CEEAC signés à Malabo le 24 février 2000,

Préoccupés par les attaques répétées et croissantes du groupe terroriste Boko Haram contre la République du Cameroun et la République du Tchad,

Tenant compte des conséquences sécuritaires, économiques, sociales et humanitaires négatives que les actions de ce groupe terroriste font peser sur la République du Cameroun et la République du Tchad,

Tenant compte également du fait que les pays concernés sont contraints d'affecter des ressources importantes initialement destinées à leur développement économique et social à la lutte contre ce groupe terroriste,

Considérant le risque de déstabilisation de l'ensemble de la sous-région de l'Afrique Centrale par le groupe terroriste Boko Haram,

Conscients de la nécessité de débarrasser l'Afrique du fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent, qu'aucune circonstance ne saurait justifier,

Notant que le terrorisme ne peut ni ne doit être associé à une religion, ni à une nationalité, une civilisation ou un groupe particulier,

Nous référant aux différentes Résolutions des Nations

Unies sur le terrorisme et l'extrémisme violent, notamment la Résolution 2178 du 24 septembre 2014, adoptée lors de la réunion du Conseil de Sécurité des Nations Unies consacrée aux menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme,

Nous référant aux Résolutions 2195 du 19 décembre 2014 et 2199 du 12 février 2015 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, consacrées respectivement au terrorisme et criminalité transnationale organisée et à la condamnation de toute forme de financement du terrorisme,

Nous référant au Communiqué de la 455ème réunion du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine au niveau des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur le phénomène du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique, tenue le 02 septembre 2014 à Nairobi,

Nous référant également à la Déclaration des Ministres des Affaires Etrangères du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale, à l'occasion de leur 39ème session du 05 décembre 2014 à Bujumbura, en soutien au Cameroun et au Tchad contre le groupe terroriste Boko Haram,

Prenant en compte les Conclusions de la Réunion des Ministre des Affaires Etrangères et de la Défense des Etats membres de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et du Bénin du 20 janvier 2015 à Niamey,

Considérant le Communiqué de la 484ème Réunion du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine du 29 janvier 2015 à Addis-Abeba sur le groupe terroriste Boko Haram,

Nous appuyant sur les conclusions de la Concertation des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC sur le groupe terroriste Boko Haram, tenue le 31 janvier

2015 à Addis-Abeba, en marge de la 24ème Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine,

Condamnons avec la plus grande fermeté les actions terroristes de Boko Haram au Nigeria, au Cameroun, au Tchad et au Niger,

Condamnons également les financements et toute autre forme de soutien au groupe terroriste Boko Haram,

Condamnons en outre les prétentions injustifiables de ce groupe terroriste de créer un « califat islamique » dans la zone du Lac Tchad, tendant de ce fait à remettre en cause les frontières nationales dans la zone,

Soutenons toutes les initiatives prises par la Commission du Bassin de Lac Tchad, l'Union Africaine et la Communauté Internationale dans la recherche des solutions à ce problème, notamment la mise en place de la Force Multinationale Mixte (FMM),

Nous nous engageons à coopérer pleinement et à tous les niveaux avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en vue d'une coordination des actions de lutte contre le groupe terroriste Boko Haram,

Encourageons particulièrement la République Fédérale du Nigéria à accroître les synergies avec les autres pays du Bassin du Lac Tchad dans la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram,

Félicitons la République du Cameroun et la République du Tchad dans leur coopération exemplaire en vue d'éradiquer le groupe terroriste Boko Haram,

Nous engageons à apporter dans l'immédiat un soutien actif et multiforme au Cameroun, au Tchad et à tout Etat membre de la Communauté qui serait affecté par les actions du groupe terroriste Boko Haram, notamment l'assistance militaire, financière, logistique et humanitaire,

Exhortons la Communauté internationale à maintenir et à accroître son soutien multiforme à la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram,

Lançons un appel aux Nations Unies et à tous les acteurs impliqués dans la résolution de la crise centrafricaine, pour l'accélération du processus politique et de reconstruction nationale en vue de permettre à la République Centrafricaine de disposer de forces de défenses et de sécurité pour Contrôler l'intégralité de son territoire, notamment le triangle Cameroun-RCA-Tchad, et de lui éviter de servir de zone de repli ou de ravitaillement du groupe terroriste Boko Haram,

Demandons aux Nations Unies de procéder à l'évaluation de la menace terroriste dans le dit triangle et de prendre les dispositions appropriées pour sa sécurisation par la MINUSCA et

Chargeons le Secrétaire Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale :

De développer, d'ici fin mars 2015, en collaboration avec les Etats concernés, un programme d'actions politico-diplomatiques, de soutien logistique, de communication et d'action humanitaire à soumettre aux Etats membres de la CEEAC,

De mettre en place, à cet effet, au sein du Secrétariat Général, un fonds spécial en vue de mener des activités dans les Etats membres concernés,

D'optimiser les synergies avec les partenaires institutionnels existants et d'entreprendre sans délai l'identification des opportunités de partenariat avec les acteurs internationaux et locaux qui pourront venir appuyer, sur le plan technique et financier, l'action des Etats membres de la CEEAC,

De maintenir le lien avec l'Union Africaine afin de s'assurer de son appui multiforme et de la pleine cohérence avec la Force Multinationale Mixte (FMM),

D'assurer le suivi de la mise en œuvre de la présente Déclaration et de nous faire périodiquement un rapport sur l'évolution de la situation sécuritaire dans le bassin du Lac Tchad, ainsi que de toutes les mesures prises en vue de mettre en œuvre la présente Déclaration.

Fait à Yaoundé, le 16 Février 2015.



LA DEMOCRATIE AU CAMEROUN : UNE BASE SOLIDE

Sous le règne du Président Paul Biya, le Cameroun a mis en œuvre un certain nombre de réformes démocratiques, qui ont amélioré considérablement son système électoral, le respect des droits de l'homme et des libertés, la liberté de la presse, et le système judiciaire.

ELECTIONS

Depuis l'accession à la magistrature suprême du Président Paul BIYA en 1982, les Camerounais ont les gouvernements de leur choix et non des impositions d'un individu. En ce qui concerne les élections présidentielles, des consultations populaires ont été organisées en janvier 1984 et en avril 1988, sous la démocratie unipartite de l'UNC et du RDPC. Avec l'avènement du multipartisme en 1990, d'autres élections présidentielles ont été régulièrement organisées au mois d'octobre 1992, 1997, 2004 et 2011.

Dans le même ordre d'idées, des élections législatives à candidature multiple ont été organisées sous le Renouveau en 1988, et depuis 1990, des élections législatives multipartites ont eu lieu au Cameroun en 1992, 1997, 2004, 2007, et 2012. D'autre part, des élections municipales à listes multiples ont été organisées au Cameroun sous le régime du RDPC en 1987, suivies des élections multipartites en 1996, 2002, 2007 et 2012.

L'expérience électorale du Cameroun a franchi une étape déterminante avec la mise en place d'un Sénat à 100 sièges le 27 février 2013. Les élections sénatoriales ont été organisées le 14 avril 2014 pour pourvoir 70 sièges à travers le vote d'un collège électoral de 10.636 membres repartis dans 360 conseils municipaux.

ORGANISMES DE GESTION DES ELECTIONS

Avant l'avènement du multipartisme, la gestion des élections était assurée par le Ministère de l'Administration territoriale qui a fait l'objet de nombreuses critiques lors des élections législatives et présidentielle multipartites de 1992. Ces vives critiques ont abouti à la création

de l'Observatoire national des élections (ONEL), le 19 décembre 2000. Le test décisif de l'ONEL était la gestion des élections de 2002, dont les failles ont servi de base aux amendements du 22 décembre 2003. Le souci du gouvernement de doter le Cameroun d'un véritable organisme indépendant de gestion des élections a conduit à la mise en place de Elections Cameroun (ELECAM), le 29 décembre 2006, dont le baptême du feu a été l'organisation des élections de 2007 et 2011.

Pour veiller à ce que tous les acteurs soient sur un pied d'égalité, le Parlement a adopté une loi le 15 décembre 2000, portant financement des partis politiques lors des élections. Dans le même ordre d'idées, le vote des Camerounais de l'étranger est entré en vigueur à travers l'adoption de la loi de juillet 2011 et son décret d'application d'août 2011. Par conséquent, lors de l'élection présidentielle d'octobre 2011, environ 26.000 des 7,5 millions d'électeurs étaient des Camerounais de la diaspora. Soit 3,1% de l'ensemble du corps électoral.

DROITS DE L'HOMME ET LIBERTES

Les droits de l'homme sont généralement conçus comme des «droits fondamentaux inaliénables dont une personne doit intrinsèquement jouir simplement du fait qu'elle est un être humain ». Les droits de l'homme sont ainsi conçus comme universels (applicables partout) et égalitaires (les mêmes pour tout le monde). Ces droits peuvent exister en tant que droits naturels ou droits légaux, dans le cadre des droits nationaux et internationaux. Au Cameroun, la Constitution de la République consacre les droits et libertés de chaque citoyen. La Commission nationale des droits de l'homme et des libertés du Cameroun a été mise en place pour assurer la protection et la régularité des droits des Camerounais, quelles que soient leurs tendances sociales, culturelles et politiques. La liberté dont jouissent les Camerounais aujourd'hui s'explique par l'accomplissement des missions de cette Commission

et la volonté du gouvernement de garantir les droits des citoyens. Au Cameroun, les harcèlements policiers, les emprisonnements politiques, les arrestations arbitraires et autres violations des droits de l'homme, relèvent d'une histoire ancienne.

LIBERTES DE PRESSE

Le Cameroun est l'un des rares pays d'Afrique disposant d'une presse dynamique et multiforme, qui ne connaisse pas de sujets tabous. Le Cameroun compte aujourd'hui plus de 600 titres de journaux privés et de cyber titres dont 6 quotidiens, 98 chaînes de radiodiffusion privées et 19 chaînes de télédiffusion privées, fonctionnant parallèlement aux médias officiels comme le quotidien Cameroon Tribune et la Cameroon Radio Television (CRTV). Les aspects éthiques de cette liberté de la presse sont gérés par un organisme de réglementation, le Conseil National de la Communication.

Partage du pouvoir et démocratie apaisée

L'une des importantes caractéristiques de la démocratie camerounaise d'aujourd'hui est le principe du partage du pouvoir. Le pays compte 254 partis politiques. Sept d'entre eux sont représentés à l'Assemblée nationale ou gèrent des municipalités. Le RDPC, parti du Chef de l'Etat, est largement majoritaire à l'Assemblée nationale. Toutefois, pour les besoins d'une responsabilité partagée et du partage du pouvoir, le Président Paul BIYA a opté pour une gouvernance collective à travers des coalitions avec l'opposition parlementaire et non parlementaire. Actuellement, quatre partis politiques sont représentés dans le Gouvernement : le RDPC, l'UNDP, l'ANDP et le FSNC.

Depuis décembre 2010, le Cameroun est entré dans une phase de démocratie apaisée avec un dialogue permanent entre les dirigeants du parti au pouvoir et ceux du principal parti d'opposition, le SDF.